



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc

Le Conseil canadien du porc appuie la dernière décision de l'Organisation mondiale du commerce concernant la règle de l'ÉPO des États-Unis

Le 19 mai 2015 (Ottawa) - Le Conseil canadien du porc (CCP) se réjouit de la conclusion de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du 23 mai 2013 selon laquelle la règle révisée sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (ÉPO) des États-Unis avait exacerbé la discrimination envers les exportations de bétail canadien.

Dans sa décision du 18 mai, l'OMC confirmait les conclusions du panel jugeant la règle révisée des États-Unis sur l'ÉPO non conforme aux décisions antérieures de l'OMC de 2011, de 2012 et de 2014. Outre les audiences et les appels, il s'agit de la quatrième confirmation de l'OMC du caractère discriminatoire de l'ÉPO à l'égard des exportations de bétail canadien et mexicain.

« C'est la quatrième fois que les États-Unis sont déboutés devant l'OMC, et il n'y a plus de possibilité d'appel, a déclaré aujourd'hui à Ottawa Rick Bergmann, président du CCP, au cours d'une conférence de presse réunissant le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz, le ministre du Commerce international, Ed Fast ainsi que des représentants de la Canadian Cattlemen's Association (CCA). Il est grand temps que le Congrès reconnaisse l'incidence illégale de l'ÉPO sur les exportations de bétail du Canada et qu'il corrige cette mesure législative. »

Le CCP estime que depuis le début du conflit en 2009, les coûts cumulatif et les dommages causés aux producteurs de porc canadiens en raison des baisses de prix, des ventes perdues et des coûts additionnels.

L'ex-président du CCP Jean-Guy Vincent a déclaré que la législation du COOL doit être modifiée. C'est uniquement en procédant ainsi que les États-Unis empêcheront de contraindre le Canada à exercer son droit de bloquer les exportations de porcs des États-Unis au Canada.

Le gouvernement du Canada a beaucoup aidé le CCP dans le cadre de ce grave différend commercial qui dure depuis plus de cinq ans. Les ministres Ritz et Fast avaient averti les États-Unis qu'ils s'exposaient à des représailles commerciales à l'endroit des exportations américaines au Canada s'ils refusaient d'adopter des modifications législatives qui élimineraient l'effet discriminatoire et la nécessité de séparer les animaux canadiens. Cette seconde décision de l'Organe d'appel permet au Canada et au Mexique de mettre en œuvre les représailles commerciales autorisées par l'OMC plus tard cette année. Parmi les importations des États-Unis qui pourraient être bloquées, mentionnons les bovins et porcs vivants, le bœuf ou le porc frais, réfrigéré ou congelé, le bacon, certains fromages, les fruits

frais et les viandes transformées, le riz, le sirop d'érable, les pâtes, le ketchup aux tomates, certains sucres ainsi que d'autres produits non alimentaires.

Le CCP a travaillé de concert avec le gouvernement du Canada et la CCA dans le but d'éliminer les iniquités du système américain d'étiquetage obligatoire du pays d'origine qui est devenu obligatoire en 2008.

Le Conseil canadien du porc est la voix nationale des producteurs de porc du Canada. La raison d'être de notre organisme, une fédération de neuf associations provinciales de l'industrie du porc, est de jouer un rôle de chef de file dans la réalisation et le maintien d'un secteur canadien du porc dynamique et prospère.

Relations avec les médias :

Gary Stordy

Agent des relations publiques

Conseil canadien du porc

613-236-9239 poste 277